



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Aux membres du Conseil communal

Prangins, le 3 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

**Préavis municipal No. 52/2023 - Demande de crédit de CHF 80'000.- TTC pour l'optimisation des vestiaires du FC Prangins-Sport situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux**

Membres : **Mme Ursula André (1<sup>er</sup> Membre) – Alliance libérale de Prangins**  
Mme Liliane Gavillet – Alliance libérale de Prangins  
M. Jean-Emmanuel Pegada – Entente pranginoise  
M. Christian Baumgartner – Entente pranginoise  
M. Pawel Grabarz – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers